

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes

du Cégep de Victoriaville

11 octobre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Fondé en 1969, le Cégep de Victoriaville comptait, à l'automne 1994, environ 1700 élèves à l'enseignement régulier, dont plus de la moitié dans le secteur général. L'établissement offre trois programmes préuniversitaires et des programmes de techniques biologiques, physiques et de l'administration conduisant au DEC. Le Collège rejoint quelque 7000 étudiants avec son service de formation aux adultes et aux entreprises. Son personnel enseignant à temps plein était de 145 personnes en 1994-1995.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) comprend huit sections. Les deux premières présentent les finalités et les objectifs de la PIEP et les considérations éthiques. Les quatre suivantes abordent successivement les thèmes suivants : le partage des responsabilités, le système d'information sur les programmes d'études, le mode de détermination des programmes à évaluer ainsi que les critères et le processus d'évaluation. Une section est réservée aux mécanismes d'adoption et de révision de la politique, alors que la dernière partie soulève la procédure d'arrimage avec les évaluations menées par la Commission.

La politique couvre non seulement l'enseignement régulier, mais également l'éducation des adultes qui est particulièrement importante dans ce Collège. La PIEP s'inscrit dans la continuité du projet éducatif du Collège.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a analysé la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Cégep de Victoriaville lors de sa réunion tenue le 11 octobre 1996. Cette analyse a été réalisée à l'aide du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Ce document décrit notamment les orientations de la démarche poursuivie par la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP ainsi que les modalités et les critères appliqués pour son évaluation.

Dans l'ensemble, la politique du Cégep de Victoriaville contient les composantes et les éléments essentiels pour encadrer efficacement les évaluations institutionnelles des programmes d'études. Elle

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

se distingue par la clarté, la précision et l'exhaustivité de ses diverses composantes, en particulier le système d'information sur les programmes d'études et le processus d'évaluation d'un programme.

Dans les pages qui suivent, la Commission décrit quelques-uns des éléments les plus intéressants de la politique et elle formule aussi des remarques dans le but d'aider à en parfaire certains points et à en faciliter l'application.

Finalités et objectifs de la politique

Les finalités et les objectifs de la PIEP sont formulés avec précision et assurent un lien avec le projet éducatif du Collège. La politique prévoit améliorer sur une base continue la qualité des programmes en confiant à la Direction des études le soin de procéder ponctuellement à des ajustements à la mise en oeuvre des programmes d'études de même qu'à leur évaluation. En plus de viser la réalisation d'évaluations valides, fiables et crédibles, la politique mise sur le caractère réaliste et utile des évaluations. À cet effet, la Commission note la formulation appropriée de considérations éthiques susceptibles d'encadrer et de baliser l'action des divers intervenants. La politique s'appuie, entre autres, sur des principes tels que l'ouverture aux changements, la rigueur de la démarche ainsi que l'engagement et la responsabilité des personnes impliquées.

Partage des responsabilités

Le mandat de chaque composante administrative est clairement défini. Les responsabilités du Directeur des études, de l'équipe-programme, du Comité institutionnel d'évaluation et du Comité de travail sont identifiées de façon précise notamment au niveau des rôles opérationnel et consultatif. Le leadership est bien assumé par la Direction des études (DE) puisqu'elle doit, entre autres, approuver le devis d'évaluation et le plan d'action.

La participation de l'équipe programme à l'évaluation de chacun des programmes est assurée. La participation des professeurs au Comité de travail est également assurée avec la présence de quatre enseignants des disciplines du programme aux opérations d'évaluation. Les enseignants sont consultés lors des étapes importantes où l'équipe programme doit intervenir dans le processus d'évaluation. La composition de cette équipe pourrait toutefois être précisée afin d'assurer la participation d'enseignants de la formation générale lors des évaluations approfondies.

Le système d'information sur les programmes

Le système d'information sur les programmes d'études prévoit recueillir des données afin de suivre le cheminement des étudiants pendant et après les études, de même que des renseignements sur l'appréciation des employeurs. Le Collège entend procéder à l'implantation du système au cours de la première année d'entrée en vigueur de la PIEP. La Commission remarque la présence de données perceptuelles des professeurs et des étudiants à l'égard de divers aspects du programme.

Le système est relié à des éléments importants de la politique en permettant la détermination des programmes à évaluer et en fournissant au Comité de travail les données nécessaires à l'évaluation des programmes. Des liens sont également établis quant à la périodicité des évaluations. La Commission souligne la pertinence des indicateurs devant constituer le système d'information, de même que l'identification et la variété des sources de données.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique prévoit trois types d'évaluation, basés sur des échéances réalistes : une évaluation annuelle visant à connaître la situation de chacun des programmes, une évaluation périodique réalisée à tous les trois ou quatre ans, pour fins de suivi et de vérification des critères les plus pertinents, et une évaluation en profondeur à tous les dix ans. La Commission reconnaît la validité des critères établis par le Collège pour fixer le moment de l'évaluation d'un programme d'études. Ces critères tiennent compte notamment du degré de satisfaction des étudiants, des universités et des employeurs.

Processus d'évaluation d'un programme

La description du processus d'évaluation d'un programme est claire et détaillée. Le processus comprend l'ensemble des étapes nécessaires à la réalisation d'évaluations efficaces, soit les éléments relatifs à la préparation du devis d'évaluation, le plan de réalisation des activités d'évaluation et le rapport d'évaluation. En confiant à l'équipe programme l'élaboration d'un plan d'action découlant des recommandations du rapport d'évaluation, le Collège montre l'importance qu'il accorde au suivi. La Commission souligne également les liens opérés avec les considérations éthiques puisque la démarche d'auto-évaluation doit être accomplie avec rigueur et qu'elle nécessite l'engagement de toutes les instances impliquées.

Par ailleurs, la politique décrit de façon précise les critères de même que les sous-critères qui seront considérés pour l'évaluation d'un programme.

La Commission note que la politique prévoit la participation de personnes extérieures aux activités d'évaluation. Une telle contribution est importante, en particulier lors de l'évaluation complète d'un programme, pour assurer une meilleure crédibilité à l'évaluation.

Mécanisme de révision de la politique

Le mécanisme est adéquat et il définit avec précision les responsabilités et l'échéancier de la révision de la politique.

Conclusion

La Commission considère que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Cégep de Victoriaville contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation de travaux de qualité et à l'insertion de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études.

Plusieurs sections de la politique sont intéressantes, en particulier, celles sur les finalités et les objectifs de la politique, sur le système d'information des programmes ainsi que sur les critères et le processus d'évaluation d'un programme. Le partage des responsabilités entre chacune des instances institutionnelles de même que la participation des professeurs aux opérations d'évaluation sont également à souligner. Des précisions sur la composition de l'équipe programme seraient toutefois utiles pour mieux situer la participation des professeurs au processus d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Guy Lalande, agent de recherche